

**Recherche, vulgarisation et valorisation d'actes anciens concernant
l'immigration indienne de la seconde moitié du XIX^e siècle,
singulièrement en Guadeloupe**

Aurélie

Bulletin courriel gratuit et irrégulier

NUMERO 21

11 février 2017

Sommaire des numéros précédents...

Liste des 93 convois d'introduction d'indiens en Guadeloupe (1854 à 1889).....	Aurélie N°1
Liste des 27 convois de rapatriement d'indiens de Guadeloupe (1861 à 1906).....	Aurélie N°2
Complément d'information sur le <i>Sigisbert Cezard</i> , 4 ^{ème} convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 3
Complément d'information sur le <i>Richelieu</i> , 5 ^{ème} convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 4
Complément d'information sur le <i>Hambourg</i> , 2 ^{ème} convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 5
L'assimilation des indiens 'renonçants' à partir de 1881.....	Aurélie N° 6
Complément d'information sur l' <i>Epervier</i> , 87 ^{ème} convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 7
L'immigrant indien dans la Guyane de la seconde moitié du XIX ^e siècle.....	Aurélie N° 8
Bilan de l'immigration indienne en Guadeloupe 14 ans après l'arrivée de l'Aurélié.....	Aurélie N° 9
Le quotidien de l'immigré indien en Guadeloupe 1 an après l'arrivée de l'Aurélié	Aurélie N° 10
Avant 1861, l'immigration indienne : une parmi d'autres étrangères : les règles communes.....	Aurélie N° 11
Quelques aspects administratifs de l' <i>émigration</i> indienne vers les colonies 'à sucre'.....	Aurélie N° 12
Sujet 1 : une mise en garde de l'Eglise en Guadeloupe en 1956 : pas de confusion Catholicisme/Hindouisme +	
Sujet 2 : essai de cartographie de l'immigration indienne sur le domaine de Gardel entre 1870 et 1889.....	Aurélie N° 13
Vers la disparition des institutions dédiées à la population indienne immigrée en Guadeloupe.....	Aurélie N° 14
1838, Guyana : à l'origine de l'immigration indienne dans la Caraïbe anglophone.....	Aurélie N° 15
L'arrivée des migrants indiens en Guadeloupe, les dépôts d'immigrants	Aurélie N° 16
Les débuts de l'immigration indienne au Surinam.....	Aurélie N° 17
L'immigration indienne dans les débats du Conseil général de la Guadeloupe – session de 1868.....	Aurélie N° 18
Le débat sur l'immigration indienne au Conseil général de la Guadeloupe en 1854, An I de cette immigration...	Aurélie N° 19
Un réquisitoire de 1872 contre l'immigration indienne en Guadeloupe.....	Aurélie N° 20

...et du présent numéro,

Quelques repères concernant les débuts de l'émigration indienne vers les colonies britanniques à sucre

&

***Compléments d'information concernant quelques uns des
93 convois indiens listés dans le numéro 1 d'Aurélié***

Intro...

Au nombre des puissances esclavagistes européennes de la première moitié du XIX^{ème} siècle, l'Angleterre fut précurseur en matière d'abolition (advenue en 1833 pour ses colonies) et, par voie de conséquence, également en matière d'engagisme post-abolitionniste, singulièrement indien : 1834, arrivée du premier *convoi indien* dans une colonie anglaise, l'Île Maurice. Cette précocité fut tout de même facilitée par le fait qu'existait à cette époque un immense *Empire britannique des Indes* – donc un vaste réservoir d'Indiens *sujets britanniques* susceptibles d'émigrer pour être *engagés* sur les plantations des colonies à sucre (entre autres) de l'Europe de par le monde, et d'abord de l'Angleterre. Différentes raisons sont classiquement avancées pour expliquer qu'à cette époque - et plus largement encore à partir de 1860/1861 - l'Angleterre ait facilité l'émigration et le recrutement de ces Indiens, *sujets britanniques*, vers ces colonies :

- En premier lieu, la nécessité de remédier à l'hémorragie de main d'œuvre anciennement servile enregistrée au lendemain de l'abolition de 1833.
- Egalement, la volonté britannique de tarir, par ce recours à l'immigrant indien, une traite négrière qui se poursuivait *de fait* sous le 'pseudo' d'immigration africaine et en dépit de son interdiction *formelle* déjà ancienne.
- Mais il y avait sans doute également, au rang des *mobiles* - sinon des motifs – des autorités coloniales indo-britanniques, une possible préoccupation politique de '*purger*' quelque peu de son trop plein démographique dérangeant, un *Empire britannique des Indes* régulièrement frappé par des disettes meurtrières ; voire, sans doute aussi, exporter un peu de sa délinquance, de ses miséreux, de ses asociaux divers et variés, de sa marginalité et son agitation sociales. Faciliter l'émigration pouvait y contribuer à la marge, et les plaintes récurrentes, qui émanaient des lointaines colonies d'immigration et concernaient la 'qualité des convois', peuvent accréditer cette idée.
- Enfin, de façon plus conjoncturelle, des '*événements*' d'ampleur eurent lieu en 1857 qui paralysèrent durablement l'activité industrielle avec l'impact socio-économique et l'agitation sociale que l'on peut imaginer dans l'Inde populeuse du milieu du XIX^{ème} siècle ; dès lors, l'émigration peut avoir joué un peu comme 'soupape de décompression' sociale, 'voie de dégagement' d'une (petite) partie des Indiens 'impactés' par la crise ouverte en 1857 dont, peut-être, quelques 'indésirables'...

...Mais, cette année-là, l'émigration indienne *post-abolitionniste* n'était déjà plus une nouveauté depuis l'arrivée, en 1834 à l'Île Maurice, du premier *convoi indien* dans une colonie britannique ! Ce 21^{ème} numéro d'*Aurélië* est, pour l'essentiel, consacré à ces premiers débuts de l'émigration indienne vers les colonies sucrières de la Grande Bretagne.

Bonne lecture...

Jack Cailachon

(1)

*Quelques repères concernant
les débuts de l'émigration indienne
vers les colonies britanniques à sucre*

De toutes les colonies à sucre britanniques, c'est à l'Île **Maurice** que se révélèrent les besoins les plus urgents en matière de travailleurs immigrés pour le remplacement des anciens esclaves au lendemain de l'abolition britannique, en 1833. La relative proximité géographique de l'Inde – par ailleurs *Empire britannique des Indes* pour une large part de son territoire à cette époque - rendrait à la fois plus précoce et plus facile à tous égards le recours au travailleur indien dans cette colonie à sucre britannique.

Ce sera donc dès le 1^{er} août 1834 que le premier *convoi indien* - le *Sarah* - débarquera à Maurice les 39 premiers travailleurs engagés indiens de la *période post-esclavagiste* dans les colonies anglaises. Il faut en effet préciser *post-esclavagiste* car, dès l'époque où l'île était encore une colonie française (1715-1810), des Indiens avaient déjà commencé à travailler à Maurice, et notamment *sous le régime de l'esclavage* : en 1806 par exemple, on en dénombrait environ 1600. Après l'arrivée du *Sarah*, d'autres *coolie ships* relieront l'Inde à Maurice ; d'abord de 1834 à 1843, et bien plus encore au-delà de cette année 1843 qui marque une réorientation car, désormais, le gouvernement britannique deviendrait le maître d'ouvrage *exclusif* de l'émigration indienne ; vers cette destination entre-autres.

Afin de cerner quelque peu les contours des *débuts* de cette immigration indienne à Maurice (et un peu aussi dans quelques autres colonies à sucre britanniques situées aux antipodes caribéennes), on peut retenir, des quelques éléments statistiques mentionnés dans le document-source (1) de cet article, que...

**FLASH (EN 1861) SUR QUELQUES COLONIES BRITANNIQUES
D'IMMIGRATION INDIENNE**

A l'Île Maurice – de 1843 à 1860

Au cours de ces 18 années, cette colonie britannique aura reçu **274 613 Indiens** :

- 195 343 hommes
- 47 902 femmes
- 31 368 enfants

Sans atteindre l'objectif de 50% de femmes que le gouvernement s'était fixé à l'horizon

1860, le **pourcentage de femmes dans les convois** indiens à destination de Maurice avait régulièrement augmenté au fil de ces 18 années. Une note en bas de page du document-source et concernant ce pourcentage visé (mais non atteint) explique que

- ...*'la convention par laquelle la France a été autorisée à recruter des émigrants dans l'Inde pour la Réunion, l'ayant abaissé à 25%, il n'a pas cru devoir être plus sévère pour ses nationaux'*. (2)

Un autre éclairage statistique – le **taux de retour au pays des travailleurs immigrés indiens** – permet de connaître, *a contrario*, le pourcentage (environ les 3/4) de ceux qui restèrent à l'Île Maurice. Pour cette statistique, la période de référence retenue dans le document-source est de 12 années (1849 – 1860) et porte sur un total de 200 254 immigrants indiens arrivés à l'Île Maurice au cours de ces douze ans. Ce sont donc 49 916 d'entre eux qui s'en sont retournés en Inde :

- 40 455 hommes
- 5 657 femmes
- 3 804 enfants

Dans les colonies britanniques de la Caraïbe - de 1848 à 1860

S'agissant du **nombre des entrées de travailleurs indiens** dans l'espace colonial caraïbe de la Grande-Bretagne au cours de ces treize années, le document-source fournit les statistiques suivantes :

- 27 295 débarqués au Guyana
- 14 840 débarqués à Trinidad
- 2 334 débarqués à Sainte-Lucie
- 944 débarqués à Grenade
- 598 débarqués à la Jamaïque
- Pas un débarqué à St Vincent, Antigue, Tobago et St Kitts.

Cette source fournit également quelques chiffres en matière de **mortalité indienne dans les convois britanniques** au cours de la traversée transocéanique.

Sur l'axe Madras/Calcutta – Guyana/Trinidad/Grenade :

Pour la saison 1858/1859 :

- 6 984 Indiens au départ
- 553 décès en cours de voyage (7,5%)

Pour la saison 1859/1860 :

- 18 050 Indiens au départ
- 975 décès en cours de voyage (12,11%)

Quelques éléments du statut du travailleur immigré indien engagé à Maurice ou dans une colonie britannique de la Caraïbe.

La **durée** de son **engagement** était de **cinq ans**.

Son **salaire**, de **4 dollars** (21 livres 20)/**mois**...ou, *s'il le manifestait* à son arrivée, il était payé à la journée et selon le salaire des ouvriers n'ayant pas d'engagement.

Une **avance** – **20 dollars** maximum – pouvait être consentie *au départ* d'Inde à l'immigrant qui la remboursait par voie de précomptes opérés sur ses salaires successifs d'*engagé*, une fois rattaché à un *engagiste* dans sa colonie d'immigration, c'est-à-dire, dès son arrivée.

- [Conjugué à d'autres dettes vis-à-vis de son engagiste (par exemple, le crédit que lui consentait la *boutique* de l'*habitation* qui dépendait de l'engagiste d'une façon ou d'une autre), ce remboursement de l'avance ajoutait à l'endettement du travailleur immigré indien et pouvait le rendre redevable au-delà du terme de son engagement quinquennal ; une situation de lourd endettement dont il ne pouvait se libérer qu'en y ajoutant du temps de travail supplémentaire et gratuit - mois sinon années – jusqu'à épuisement de sa dette globale d'*engagé-débiteur* vis-à-vis de son *créancier-engagiste*...Du moins est-ce là une description de ce qui a pu être observé dans des colonies françaises d'immigration indienne, mais il n'est pas invraisemblable d'imaginer la possibilité d'un mécanisme comparable dans les colonies britanniques d'immigration indienne].

Quand un **couple** émigrerait, la femme n'était soumise à aucune condition.

ANNEXE

*Sur quelques colonies **non** britanniques d'immigration indienne en 1861*

Quelques éléments concernant les colonies françaises.

- En **Guadeloupe** : 314 Indiens fin décembre 1854 - 4 155 en novembre 1859
- En **Martinique** : 889 Indiens au 30 juin 1854 – 6 748 en 1859.
- En **Réunion** : 34 461 Indiens en 1854 – 36 025 en 1859. (3)

En 1861 – année d'édition du document-source – l'appréciation des *engagistes* est encore 'globalement positive' dans l'évaluation du travail fourni l'immigré indien *engagé* dans les colonies françaises à sucre, quoique contrastée selon que le point de vue soit réunionnais ou caribéen,...Voire un peu plus contrasté encore selon que la colonie concernée de l'espace caraïbe soit, ou non, insulaire...et même un peu plus encore entre la Guadeloupe et la Martinique, les deux colonies antillaises de la France.

Pour évaluer – très positivement à la Réunion – le travail fourni par l'engagé indien dans cette colonie, le document-source prend comme critère la valeur des **cessions** – d'engagistes à engagistes - **de contrats d'engagement** : elle passe en effet progressivement de 300 à 800 et même 1 000 francs, étant précisé de surcroît qu' '...à

la Réunion, l'immigration est entièrement à la charge des planteurs, l'Etat ne prêtant qu'un concours moral'.

La même bonne appréciation englobe également la Martinique, du moins au vu du **montant** – fixé à 194 francs - **de la prime de rengagement** proposé aux travailleurs indiens en fin d'engagement le 31 décembre 1861. Aucune mention n'est faite de la Guadeloupe et une seule phrase est consacrée la Guyane, *'la même satisfaction paraît s'être manifestée à la Guyane...*, qui laisse le lecteur sur sa faim.

Au détour d'un paragraphe, sont délivrées quelques statistiques plus spécialement dédiées à l'immigration indienne en **Martinique** sur les six premières années de l'histoire de cette immigration - précisément **entre le 6 mai 1853 et le 16 avril 1858** :

- 10 navires ont relié l'Inde à la Martinique.
- 4 829 immigrants recrutés à Pondichéry, Karikal et Mahé en sont débarqués.
- 125 décès (sur ces 4 829) furent enregistrés : soit un taux de 2,54% de mortalité.
- 84 jours : telle aura été la durée moyenne de la traversée, par navires à voile.

...et l'immigration indienne à Cuba

Du fait des entraves mises à la traite négrière *de fait* à l'époque de l'édition du livre-source (1861), le renchérissement de la main d'œuvre servile avait conduit les planteurs cubains à envisager l'engagement de travailleurs immigrés - *indiens* entre autres ; quelques essais avaient même été faits mais dont les résultats semblent être restés assez largement ignorés. En 1861, cette question avait été évoquée au parlement britannique, à la séance du 27 février de la Chambre des Lords. L'idée générale qui s'était alors dégagée de ce débat était que les traditions esclavagistes étaient décidément encore bien trop profondément ancrée en terre hispano-cubaine pour espérer qu'un travailleur réputé libre, comme un engagé indien, puisse s'y sentir en sécurité.

J.C.

NOTES

- (1) Document-source : **A ; Legoyt** : *L'émigration européenne, son importance, ses causes, ses effets : avec un appendice sur l'émigration africaine, Hindoue et Chinoise (1861)* - en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9675463n>
- (2) Incidemment, on peut noter une certaine récurrence des *mêmes* arguments utilisés, à diverses époques des différentes histoires coloniales nationales européennes, pour justifier la nécessité d'un pourcentage substantiel de femmes dans la composition des convois d'*engagés* qu'ils proviennent d'Inde ou d'ailleurs (notamment d'Europe), après les abolitions tout autant qu'en amont et dans les tous débuts de l'esclavage. Formulée de façon variée, la ligne de fond de ces formulations reste, elle, invariable, unique, constante. Ici l'auteur du document-source explique, à sa façon, que *'C'est le seul moyen de prévenir dans la colonie les graves dérèglements qui se sont produits partout où la prédominance des hommes a été excessive'*.
- (3) La moindre croissance (relative) à la Réunion, de l'immigration indienne sur la même période de référence s'expliquerait, selon le document-source, par un plus important taux de maintien (et de retour) sur les plantations réunionnaises des anciens esclaves après l'abolition de l'esclavage : dès lors, l'hémorragie de main d'œuvre y ayant été moins importante que dans les trois colonies françaises de la Caraïbe - très singulièrement les deux des Antilles - le besoin du travailleur immigré se serait donc fait, mécaniquement, moins pressant qu'aux Antilles. A noter cependant que la presse locale réunionnaise de la fin de l'année 1861 (qu'évoque le document-source) compte les Indiens de la Réunion pour 42 377 des 69 134 habitants de cette île au 31 octobre 1861...élément qui suggère une reprise vigoureuse de l'immigration indienne en 1860/1861.

(2)

*Compléments d'information concernant quelques uns des
93 convois indiens listés dans le numéro 1 d'Aurélie*

l'Aurélie

(convoi N° 1)

« ***l'Aurélie***, capitaine Garnier, a fait voile de Karikal le 14 juin, pour la Réunion, ayant à son bord 3 000 balles de riz et 364 immigrants Coolies. On attend son retour à Pondichéry, vers le 15 août, où ses Indiens et ses riz pour la ***Guadeloupe*** sont déjà préparés ».

Source : *La Gazette Officielle de la Guadeloupe* du 25 août 1854
En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56228486>

le Sigisbert - Cézard

(convoi N° 4)

(A)

« Les correspondances de Cayenne, à la date du 5 juin, venues par *l'Atrato*, rapportent le sinistre maritime qui suit :
« *Le navire français Sigisbert-Cézard, capitaine Gault (appartenant à la Compagnie générale maritime), venant de Pondichéry, et en dernier lieu de Maurice, avec 800 immigrants coolies et 800 sacs de Riz, s'est échoué en arrivant ici, près des Îles du Salut. Une forte voie d'eau s'est immédiatement déclarée, et les moyens de réparation pour un si grand navire manquant ici, il a dû être abandonné et vendu pour le compte de qui il appartiendra. Personne heureusement n'a péri. Les Coolies ont été débarqué sains et saufs. Le **Sigisbert-Cézard** devait recevoir ici l'ordre de relever pour la **Guadeloupe**, mais, sur les instances des habitants, le gouverneur, après avoir hésité d'abord, a fini par consentir à ce que les immigrants indiens restassent dans notre colonie. Le Sigisbert-Cézard était un beau trois-mâts de 872 tonneaux, construit à Nantes en 1853 »*

Source : *Le Constitutionnel, journal du commerce, politique et littéraire*, du 7 juillet 1856
En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k670762w>

(B)

« ...Nous avons dit qu'à l'expiration de leurs engagements et leurs réengagements successifs, les immigrants sont rapatriés aux frais de la colonie, si mieux ils n'aiment toucher une prime égale à ces frais et se fixer à la Guyane. L'Administration profite, pour le rapatriement des travailleurs coolies, du navire que la Compagnie générale maritime doit faire toucher, chaque année, à Cayenne pour prendre et reconduire en Asie les immigrants qui sont arrivés au terme de leur engagement. 85 Indiens du **Sigisbert-Cézard** ont ainsi été rapatriés, et 182 ont été transférés à la **Guadeloupe** en 1856 et 1857....».

Source : *La Guyane française en 1865 : aperçu géographique, historique, législatif, agricole, industriel et commercial* par M. Léon Rivière,... Publié dans la Feuille officielle de la Guyane, 1866
En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5773274j>

le Jacques-Coeur

(convoi N° 28)

« **Le Jacques-Cœur** est parti le 6 décembre de Karikal avec un convoi d'immigrants pour la **Guadeloupe** ».

Source : *Le Constitutionnel, journal du commerce, politique et littéraire*, du 17 février juillet 1865
En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k673822n>

le Nantes-Bordeaux

(convoi, N° 93 et dernier)

(A)

'Nous empruntons à une correspondance publiée par la *Gironde* le passage suivant relatif au vapeur français **Nantes-Bordeaux**, qui a pris à **Pondichéry** un convoi d'émigrants pour la **Guadeloupe** : « *Le steamer français, le 'Nantes-Bordeaux', du port du Havre, se trouvait en détresse dans les parages dangereux du cap Gardafui, son arbre de couche étant brisé. Une embarcation de ce steamer, montée par un officier et six matelots, fut aperçue du 'Salazie' le 19 novembre, à midi. (Ils) avaient quitté leur bord le matin, emportant des vivres pour huit jours et ayant la mission de se rendre sur le passage habituel des navires pour demander du secours. Le 'Nantes-Bordeaux' se trouvait à quinze milles du lieu de l'heureuse rencontre, au mouillage de Ghubbet-Bannch, soit à deux milles seulement de la côte du pays des Somalis (...). Le Salazie se détourna donc de sa route pour rejoindre le navire en détresse qu'il prit en remorque et avec lequel il parcourut ainsi un trajet de quatre cent dix milles, à la vitesse de onze nœuds et demi à l'heure, soit de Gardafui à Aden (...)* » .

Source : *La Gironde* citée par le *Moniteur officiel des établissements français dans l'Inde*, du 1^{er} janvier **1889**
En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5533039t>

(B)

On lit dans le document-source ce qui – *peut-on déduire* de l'arrêt de l'émigration indienne à cette date dans les autres colonies françaises - *pourrait*, être l'avis d'adjudication de la fourniture des vêtements nécessaires au **Nantes-Bordeaux**, 93^{ème} (et *dernier*) convoi d'émigrants indiens vers la **Guadeloupe**...même si la destination du convoi n'est pas mentionnée dans l'avis.

-
Source : *Moniteur officiel des établissements français dans l'Inde*, du 25 mai **1888**
En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55350047>

DESTINATION MARTINIQUE

- **Concernant le convoi *La Belle-Gabrielle*.**

« *La Belle-Gabrielle*, capitaine Aubert, arrivée à Pondichéry le 19 juin, relevant de l'Australie, et qui devait prendre charge pour Marseille, vient d'être affrétée par le gouvernement pour transporter des Coolies à **la Martinique** ».

Source : *Gazette Officielle de la Guadeloupe* du 25 août **1854**
En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56228486>

- **Concernant le convoi *La Confiance*.**

« *Trois convois d'immigrants étaient arrivés à la Martinique pendant le dernier mois. La 'Confiance' venant de Pondichéry et Karikal avec 401 indiens avait mouillé à Fort-de-France. Le Sans Nom et la Renaissance étaient arrivés du Congo le 5 et 10 mars, le premier avec 394 Africains et le second 379* ».

Source : *Le Constitutionnel, journal du commerce, politique et littéraire*, du 03 avril **1862**
En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k672786n>

J.C.

Aurélie

Bulletin courriel gratuit et irrégulier réalisé par Jack Caillachon
Dépôt légal : à parution.

Reproduction **autorisée** avec mention de la source et rediffusion **souhaitée** à partir de

transférer

Partager et échanger avec **Aurélie** sur
Facebook et WhatsApp
j_cailachon@orange.fr